



# NEUVILLE-VITASSE



La Commune de NEUVILLE-VITASSE  
a décidé de maintenir une partie de la fête  
communale et plus particulièrement

## LA BROCANTE \*

Qui aura lieu cette année

Le Samedi 4 septembre 2021

Emplacements attribués par la Mairie.

De 11 heures à 18 heures

Dans le respect des règles sanitaires qui seront en vigueur le 4 septembre.

*Attractions foraines,  
Petite restauration et buvette sur place*

Emplacements gratuits attribués par la Municipalité

**Inscription obligatoire**

\*\*\*\*\*

INSCRIPTION ET REGLEMENT AU DOS



**Nombre d'exposants limité**

**Emplacements de 5 mètres maximum par foyer**

**Les véhicules devront être stationnés derrière le stand**

Merci de déposer ce bulletin d'inscription en Mairie avant le 21 août 2020 :

Ou de l'envoyer par mail : [neuvillevitasse.brocante2021@outlook.fr](mailto:neuvillevitasse.brocante2021@outlook.fr)

Renseignements au 06.16.50.32.37

\* sous réserve des conditions sanitaires

# RÈGLEMENT DE LA BROCANTE

Article 1<sup>er</sup> : La manifestation dénommée « BROCANTE de NEUVILLE-VITASSE » se déroulera le samedi 04 septembre, de 11 heures à 18 heures.

Article 2 : Pour participer à la manifestation, chaque personne devra, au moment de son inscription, remplir de façon complète la fiche d'identité et de domicile ci-dessous.

Article 3 : Les particuliers s'engagent à ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile. Ils signent à cet effet, une attestation sur l'honneur lors de l'inscription. Ils s'engagent également à ne vendre ou échanger que des objets personnels et usagés.

Article 4 : Les emplacements seront attribués par la Mairie selon l'ordre de priorité suivant : 1) les riverains. 2) les neuvillois. 3) les extérieurs. Les emplacements se situeront uniquement côté impair de la Grand'Rue, du 3 au 25, et sur l'Espace communal. Aucun emplacement ne sera autorisé sans l'accord de la Mairie.

Article 5 : Les participants ne pourront arriver qu'à partir de 10h00.

Article 6 : Chaque participant est tenu de respecter les gestes barrières et distanciations sociales.

Article 7 : Chaque participant devra tenir du gel hydroalcoolique, à disposition des visiteurs.

Article 8 : Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles : vente d'animaux, d'armes, de nourriture, de CD/DVD et jeux gravés (copies), produits inflammables, etc.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 9 : Les revendeurs d'objets mobiliers professionnels participant à la manifestation sont tenus d'être en possession de leur carte de commerçant non-sédentaire, du récépissé préfectoral attestant de leur profession, et du registre imposé pour l'exercice de leur profession.

Article 10 : Le Comité des Fêtes de NEUVILLE-VITASSE réserve, pour lui-même ou certains commerçants choisis par elle, la concession de la vente sur place de boissons ou denrées alimentaires.

Article 11 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pouvoir justifier de son identité et présenter l'autorisation délivrée par le Maire ou les documents attestant de leur profession de revendeur d'objets mobiliers.

Article 12 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, casses ou autres détériorations.

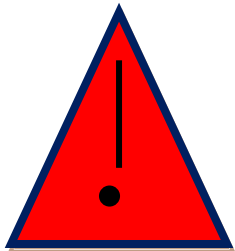
Article 13 : Les objets non vendus ne peuvent être laissés sur place, sous peine de poursuites pouvant entraîner une amende. Chaque emplacement doit être rendu nettoyé et débarrassé de tous déchets.

Article 14 : Les chiens des exposants ou visiteurs devront être tenus en laisse et ne pas divaguer.

Article 15 : Afin d'éviter les croisements et les flux de personnes, le circuit se fera en sens unique.

Article 16 : Le présent règlement est disponible en mairie de NEUVILLE-VITASSE.

**Les exposants devront s'installer  
Uniquement à partir de 10h00 et sur autorisation  
d'un représentant de la municipalité**



**Nombre d'exposants limité**

**Emplacements de 5 mètres maximum**

**Les véhicules devront être stationnés derrière le stand**

**Dans le respect des gestes barrières et des distanciations sociales**

**Du gel hydroalcoolique doit être mis à disposition sur chaque stand par les participants**

**Le port du masque est recommandé lorsque les distanciations sociales  
ne peuvent pas être respectées**

**\* sous réserve des conditions sanitaires**

IPNS Ne pas jeter sur la voie publique

# FICHE D'INSCRIPTION POUR LES PARTICULIERS

## Brocante du 04 septembre 2021 à NEUVILLE-VITASSE

Je soussigné(e), NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_ département : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ ou \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

Souhaite participer à la brocante, et réserve un emplacement de \_\_\_\_\_ mètres (5 m maximum par foyer.)

Carte d'identité ou de permis de conduire <sup>(1)</sup> n° \_\_\_\_\_

Délivré(e) le \_\_\_\_\_ par la Préfecture de : \_\_\_\_\_

*(1) Rayer la mention inutile*

### Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e),
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code de commerce),
- Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal),
- Avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter,
- M'engage à respecter les gestes barrières et distanciations sociales et de mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur mon stand,
- Avoir pris connaissance de la possibilité que se réserve la mairie d'annuler ladite brocante en cas d'aggravation des conditions sanitaires.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

## FICHE D'INSCRIPTION POUR LES PROFESSIONNELS

### Brocante du 04 septembre 2021 à NEUVILLE-VITASSE

#### Raison sociale :

Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Numéro d'inscription au registre du commerce : \_\_\_\_\_

Nature du commerce : \_\_\_\_\_

Je soussigné(e), NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ ou \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

Souhaite participer à la brocante, et réserve un emplacement de \_\_\_\_\_mètres.

#### Déclare sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.
- M'engage à respecter les gestes barrières et distanciations sociales et de mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur mon stand.
- Avoir pris connaissance de la possibilité que se réserve la mairie d'annuler ladite brocante en cas d'aggravation des conditions sanitaires.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :